



Séance du 03/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 413

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160828

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra de Saint-Etienne - Partenariat avec l'Université Jean Monnet pour "Les Comédies de Shakespeare à l'Opéra" - Convention d'édition - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE)
Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER)
Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER)
M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 413

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160828

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra de Saint-Etienne - Partenariat avec l'Université Jean Monnet pour "Les Comédies de Shakespeare à l'Opéra" - Convention d'édition - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre de la saison 2016-2017, l'Opéra de Saint-Étienne programme l'œuvre symphonique d'Hector BERLIOZ « Roméo et Juliette », tiré de l'œuvre éponyme de Shakespeare. Outre l'orchestre symphonique de Saint-Étienne, et le chœur lyrique de Saint-Étienne, le chœur des étudiants de musicologie de l'Université Jean Monnet contribuera au succès de cette programmation.

□ **Motivation et Opportunité :**

C'est dans ce contexte qu'il est apparu intéressant pour la Ville de Saint-Etienne et son Opéra et en partenariat avec l'Université Jean Monnet et notamment la Faculté de Musicologie de participer à l'édition de l'ouvrage intitulé "Les Comédies de Shakespeare à l'Opéra" dirigé par Alban RAMAUT et Gaëlle LOISEL.

□ **Contenu :**

L'Opéra de Saint-Étienne participe financièrement à l'édition de l'ouvrage intitulé "Les Comédies de Shakespeare à l'opéra" dirigé par Alban RAMAUT et Gaëlle LOISEL. Les volumes produits auront pour adresse bibliographique et commerciale les Publications de l'Université de Saint-Étienne.

La responsabilité éditoriale sera assurée par les Publications de l'Université (PU) de Saint-Étienne qui s'engagent à organiser un comité éditorial et à faire contrôler par des experts la qualité scientifique des textes proposés. Le pré-presse (maquette, mise en page, typographie, illustration) et la fabrication seront estimés en fonction de l'ouvrage proposé et assuré par les PU et la collection « Musicologie ».

Les volumes seront dotés d'un n° ISBN des Publications de l'Université de Saint-Étienne. Ils porteront sur la 1ère de couverture exclusivement le titre et la mention des Publications de l'Université de Saint-Étienne avec son logo, sur la 4ème de couverture un texte de présentation, les mentions des concours, la mention de la participation de l'Opéra de Saint-Étienne.

Le prix de vente de l'ouvrage sera fixé par les Publications de l'Université de Saint-Étienne qui se chargera de la commercialisation de l'ouvrage (commande, facturation et de l'encaissement des ventes). En cas de vente directe réalisée par l'Opéra de Saint-Étienne, il est rappelé que le prix de vente public pourra faire l'objet de rabais uniquement dans les conditions et limites prévues par la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre.

Le financement direct de l'ouvrage et sa commercialisation seront assurés par les Publications de l'Université de Saint-Étienne et la collection « Musicologie ». Toutefois l'Opéra de Saint-Étienne souhaite participer au financement par le versement de la somme de 2 000 €TTC.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Université Jean Monnet

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC : 2 000,00 €

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	2 000,00 €					

dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention d'édition avec l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et le versement d'une participation financière de 2 000€ à l'Université Jean Monnet.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2016 - Chapitre 011 - Article 6288
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE